

**Division des Ressources Humaines (DRH)**

**Chef de division** : Christophe TAULU

**Gestion des enseignants du 1er degré public**

**Affaire suivie par** : Sylvie PAYET

Tél : 05 53 02 84 69

Mél : [Sylvie-Danielle.payet@ac-bordeaux.fr](mailto:Sylvie-Danielle.payet@ac-bordeaux.fr)

20 rue Alfred de Musset  
CS 10 013  
24 054 Périgueux cedex

Périgueux, le 13 novembre 2024  
L'inspectrice d'académie, directrice académique  
des services de l'éducation nationale de la Dordogne

à

Mesdames et messieurs les enseignants  
du premier degré public  
s/c de mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale

**Objet** : Postes à profil et à exigences particulières dans le cadre du mouvement départemental 2025

**Dans le cas d'une vacance de poste, les candidatures aux postes ci-dessous donnent lieu à un entretien devant une commission qui s'assure, au-delà de la qualification nécessaire, des compétences requises pour ce poste.**

■ **LISTE DES POSTES**

**Postes relevant de l'école inclusive (E. I.) :**

- conseiller pédagogique E. I.
- coordonnateur d'internat en Enseignement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)
- enseignant éducateur en internat EREA
- coordinateur pédagogique en Établissement Médico-Social (EMS)
- coordonnateur et enseignant en Unité Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)
- référent départemental « Autisme »
- évaluateur-coordonateur Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- secrétaire de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré
- coordinateur des enseignants référents
- enseignant référent
- enseignant et responsable unité locale d'enseignement en milieu pénitentiaire
- enseignant en ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) second degré (collège ou lycée)
- enseignant spécialisé dans la scolarisation des élèves déficients auditifs
- enseignant spécialisé dans la scolarisation des élèves déficients visuels
- enseignant spécialisé dans les troubles des fonctions motrices et maladie invalidante
- enseignant spécialisé en hôpital de jour

**Autres postes :**

- directeur d'école bénéficiant au moins d'une demi-décharge d'enseignement
- conseiller pédagogique
- maître-formateur (mission annuelle)
- enseignant en classe bilingue français-anglais
- enseignant en classe bilingue français-occitan
- enseignant ressource au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP)
- enseignant en UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés) et enseignant itinérant
- enseignant missionné « Politique de la ville »
- enseignant missionné USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré) - (¼ de décharge)
- enseignant chargé d'une classe dédoublée (GS ou CP ou CE1) en REP (Réseau d'Éducation Prioritaire)
- coordonnateur REP
- enseignant 100% de réussite scolaire

## ■ CALENDRIER

La campagne de recrutement se déroulera en 3 temps selon le calendrier ci-dessous :

	Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
<b>Vague 1</b> <i>Agrément enseignement en classe dédoublée</i>	Mercredi 20 novembre 2024	Du mercredi 20 au mercredi 27 novembre 2024 (17h00)	Mercredi 11 décembre 2024	Mercredi 18 décembre 2024
<b>Vague 2</b>	Lundi 13 janvier 2025	Du lundi 13 au vendredi 17 janvier 2025 (17h00)	Mercredi 29 janvier 2025	Mercredi 12 février 2025
<b>Vague 3</b> <i>Postes libérés ou non pourvus lors de la vague 2</i>	Lundi 17 mars 2025	Du lundi 17 au mercredi 19 mars 2025 (minuit)	Mercredi 26 mars 2025	Lundi 31 mars 2025

Ces dates sont susceptibles de changer.

## ■ MODALITES DE RECRUTEMENT (communes aux 3 phases)

### ► Publication :

La liste des postes vacants et les fiches de poste seront consultables sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Dordogne, Rubrique « Espace professionnel » / « Premier degré public » / « mobilité ».

### ► Candidature :

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV **exclusivement par courriel** à **<24.mvt1d@ac-bordeaux.fr>**

### ► Communication :

#### **Publication**

Les enseignants seront informés de la publication de la liste des postes offerts via I-PROF.  
Les écoles et circonscriptions seront également destinataires de cette information.

#### **Commission d'entretien**

Les candidats convoqués devant une commission d'entretien seront avertis par mail via la messagerie académique.

#### **Résultats**

Les candidats retenus seront contactés par téléphone.  
Les candidats ayant reçu un avis défavorable en seront informés par mail via la messagerie académique.

## ■ AFFECTATION

La décision d'affectation sur ces postes sera prononcée par madame l'IA-DASEN à partir des propositions émises par les différentes commissions de recrutement.

Les nominations sont prononcées selon le classement issu des entretiens, hors barème.

### Cas particulier :

#### **Postes « enseignant chargé d'une classe dédoublée (GS ou CP ou CE1) en REP » :**

Les candidats souhaitant être nommés sur ces postes devront **impérativement** participer au mouvement intra départemental.

L'avis émis à l'issue de la commission déterminera la modalité d'affectation sur le poste comme suit :

- avis favorable : nomination à titre définitif
- avis réservé : nomination à titre provisoire.

**Nb** : L'agrément (avis favorable) obtenu à l'issue des entretiens organisés lors des campagnes de recrutement antérieures reste valide pour le mouvement départemental 2025.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

